AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2203
FR0011191766-FS0920

22 septembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EOS IMAGING

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 21 septembre 2017, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (« EPIC Bpifrance ») (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 16 juin 2017, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA[1], les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société EOS IMAGING et détenir, indirectement, à cette date et à ce jour, 2 230 222 actions EOS IMAGING représentant autant de droits de vote, soit 9,91% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
EPIC Bpifrance	0	-
Bpifrance Participations	2 230 222	9,91
Total EPIC Bpifrance	**2 230 222**	**9,91**

Ce franchissement de seuils résulte d'une modification du nombre d'actions composant le capital de la société EOS IMAGING.

[1] Bpifrance Participations est contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé à cette date et à ce jour de 22 493 608 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.